

Campagne de réinscription en doctorat 2023-2024

Pièces à déposer sur ADUM :

Doctorants par année	Pièce à déposer dans la rubrique "documents à joindre" <u>en un seul pdf</u>
Les doctorants passant en 2e année	<ul style="list-style-type: none">• le justificatif de financement (contrat doctoral, contrat de travail pour les salariés ou autre),• le compte-rendu avec le CSI,• la convention individuelle de formation.
Les doctorants passant en 3e année	<ul style="list-style-type: none">• le plan détaillé du travail déjà réalisé,• le compte-rendu de l'audition avec le laboratoire,• le justificatif de financement (contrat doctoral, contrat de travail pour les salariés ou autre),• le compte-rendu avec le CSI,• la convention individuelle de formation.
Les doctorants passant en 4e année	<ul style="list-style-type: none">• un écrit de 2 pages montrant l'état d'avancement des travaux et accompagné du plan détaillé,• une lettre explicative motivée qui justifie la demande,• le justificatif de financement (contrat doctoral, contrat de travail pour les salariés ou autre),• le compte-rendu avec le CSI,• la convention individuelle de formation
Les doctorants passant en 5e année	<ul style="list-style-type: none">• le plan détaillé du travail réalisé et programmé,• une lettre explicative motivée qui justifie la demande• un avis détaillé du directeur de recherche sur la rédaction déjà avancée,• le justificatif de financement (contrat doctoral, contrat de travail pour les salariés ou autre),• le compte-rendu avec le CSI,• la convention individuelle de formation.
Les doctorants passant en 6e année et plus	<ul style="list-style-type: none">• le plan détaillé du travail réalisé et programmé,• une lettre explicative motivée qui justifie votre demande,• le compte rendu d'entretien avec la direction du laboratoire signé par son directeur,• le justificatif de financement (contrat doctoral, contrat de travail pour les salariés ou autre),• le compte-rendu avec le CSI,• la convention individuelle de formation.